PARATOX

PARATOX est un appât prêt à l'emploi sous forme de grain. Il s'utilise uniquement à l'intérieur des bâtiments pour la lutte contre les rats et souris .

ACTION

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeur s (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leur congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissant que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI
PRECAUTIONS

Déposer les appâts dans des boites ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte).

Contrôler régulièrement les boîtes afin de vérifier la consommation. La fréquence du contrôle sera fonction de la consommation, par exemple tous les 3 à 5 jours. Lors de chaque contrôle, compléter les postes d'appâtage de la quantité consommée jusqu'à l'arrêt complet de la consommation. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement. Les appâts souillés doivent être remplacés car ils ne seront plus consommés.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 3 à 11 jours après consommation.

Rats : disposer 80 g à 200 g d'appât par poste

Pour une infestation moyenne : espacer les postes de 15 mètres.

Souris : mettre 25 à 35g d'appât par poste.

our une infestation moyenne : espacer les postes de 3 mètres.

Les distances sont mentionnées à titre indicatif et sont fonction du degré de l'infestation et du bâtiment.

Produit biocide : TP14

AMM :

PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-0112

AMATEURS ET NON PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-1064

Contient :

0.005% Difénacoum et un amérisant

Type :

RB (prêt à l'emploi) avoine décortiquée. Contient un agent amérisant.

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Sac de 20kg

Seau de 5kg

Sachet de 50g (carton de 15kg)

ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN
Tel. 02 98 59 57 57
Fax. 02.98 59 55 47
larc@wanadoo.fr
BR00011

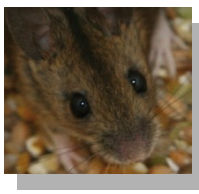
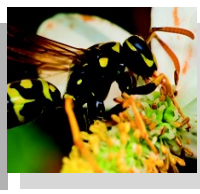

PARATOX

Le port des gants en latex est recommandé lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Se laver les mains après utilisation.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles ou pour les enfants. Si possible sécuriser les appâts pour qu'ils ne puissent pas être emmenés par les rongeurs : utiliser des postes sécurisés où l'appât est fixé ou bloqué. Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement.

Suivre les instructions locales en cas de traitement dans une zone publique. Marquer la zone pendant le traitement. Une notice ou une étiquette identifiera le danger et mentionnera l'antidote.

Éliminer les cadavres selon les instructions locales afin d'éviter tout risque pour les prédateurs (intoxication secondaire).

Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

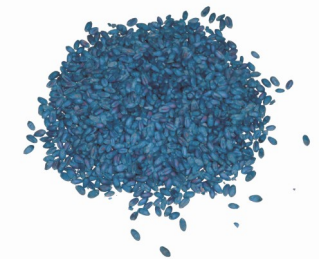

« Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. ».

Produit biocide : TP14

AMM :

PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-0112

AMATEURS ET NON PROFESSIONNELS DE LA DÉRATISATION :
FR-2013-1064

Contient :

0.005% Difénacoum et un amérisant

Type :

RB (prêt à l'emploi) avoine décortiquée. Contient un agent amérisant.

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Sac de 20kg

Seau de 5kg

Sachet de 50g (carton de 15kg)

ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN
Tel. 02 98 59 57 57
Fax. 02.98 59 55 47
larc@wanadoo.fr
BR00011